

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2019

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Conformément à l'article L 2121-12 du même code, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la collectivité.

Le Cadre Général

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Sud-Hérault.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

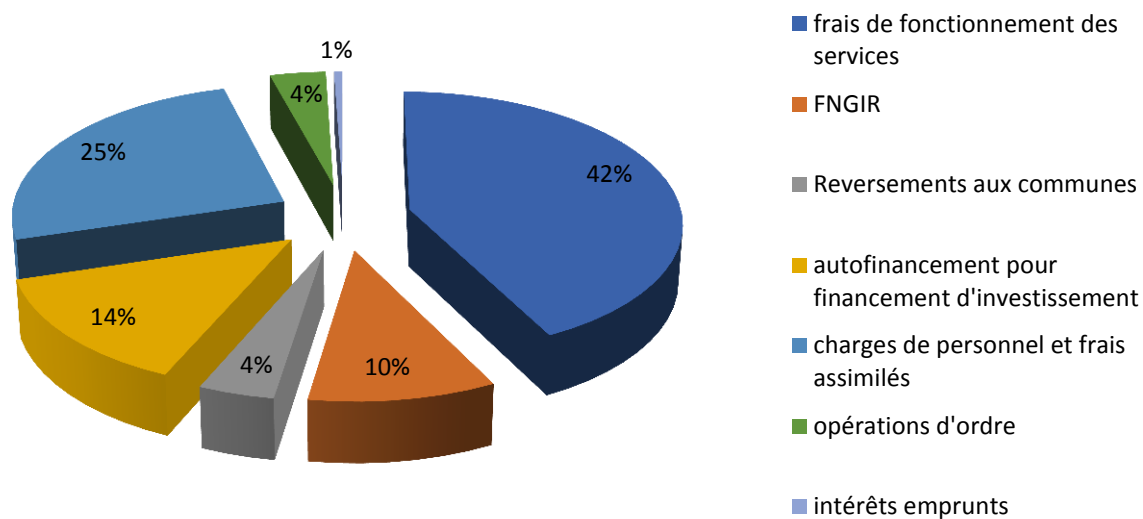
La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

BUDGET GENERAL – Budget Primitif 2019

Dépenses de fonctionnement

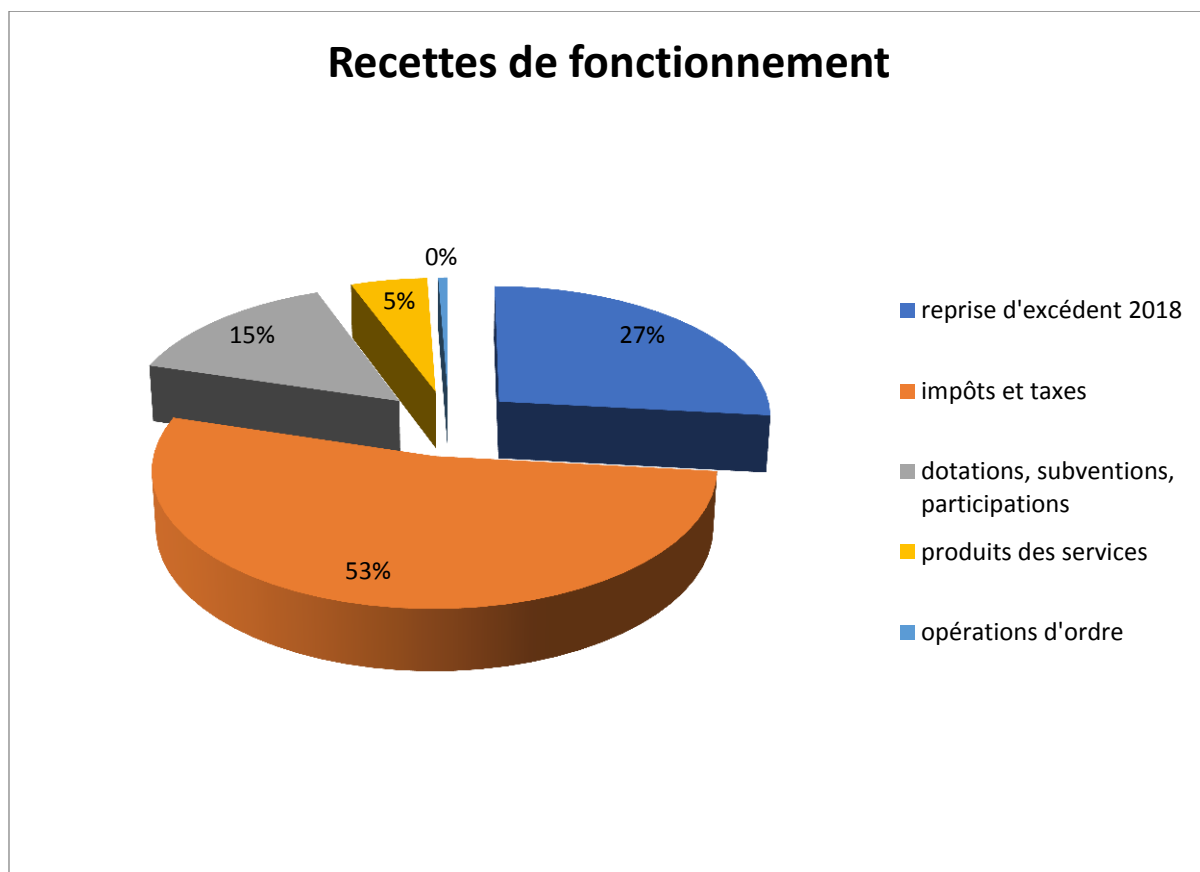
frais de fonctionnement des services	42,5%	4 980 345 €
FNGIR	9,9%	1 166 796 €
Reversements aux communes	4,0%	473 119 €
autofinancement pour financement d'investissement	13,8%	1 619 932 €
charges de personnel et frais assimilés	25,4%	2 989 575 €
opérations d'ordre	3,7%	432 797 €
intérêts emprunts	0,6%	64 980 €

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

reprise d'excédent 2018	26,7%	3 138 526,77 €
impôts et taxes	52,9%	6 219 429 €
dotations, subventions, participations	14,7%	1 723 474 €
produits des services	5,1%	593 731 €
opérations d'ordre	0,6%	72 861 €

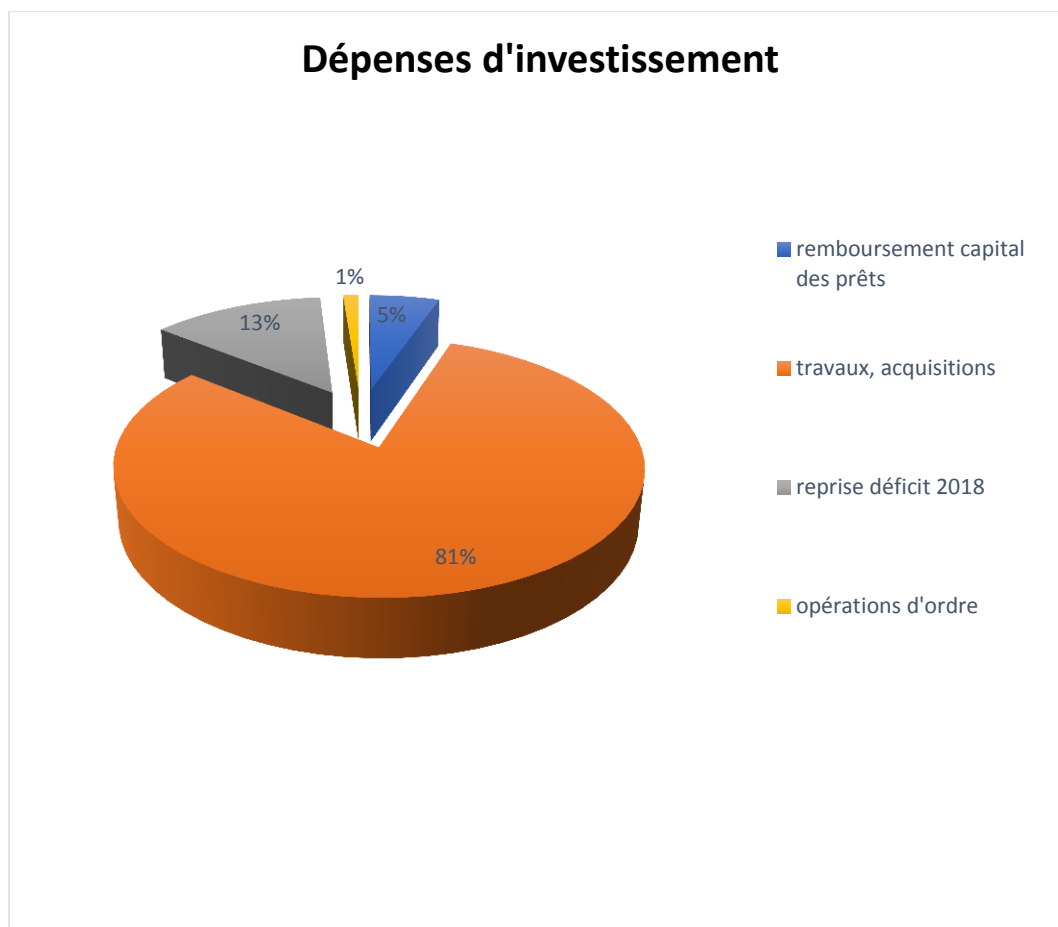


En recettes de fonctionnement :

- La DGF a été votée au même niveau qu'en 2018(annonce d'une pause dans la baisse des dotations de l'état) soit :
 - Dotation d'intercommunalité 573 276€
 - Dotation de compensation 236 868 €
- Les impôts locaux n'ont pas été augmentés :
 - Taxe d'habitation 10,70 %
 - Taxe Foncière non bâtie 2,90 %
 - Contribution Foncière des Entreprises 32,38 %
 - Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 16,85 %
 - Taxe GEMAPI produit attendu 320 000 € (affectée au budget annexe GEMAPI)

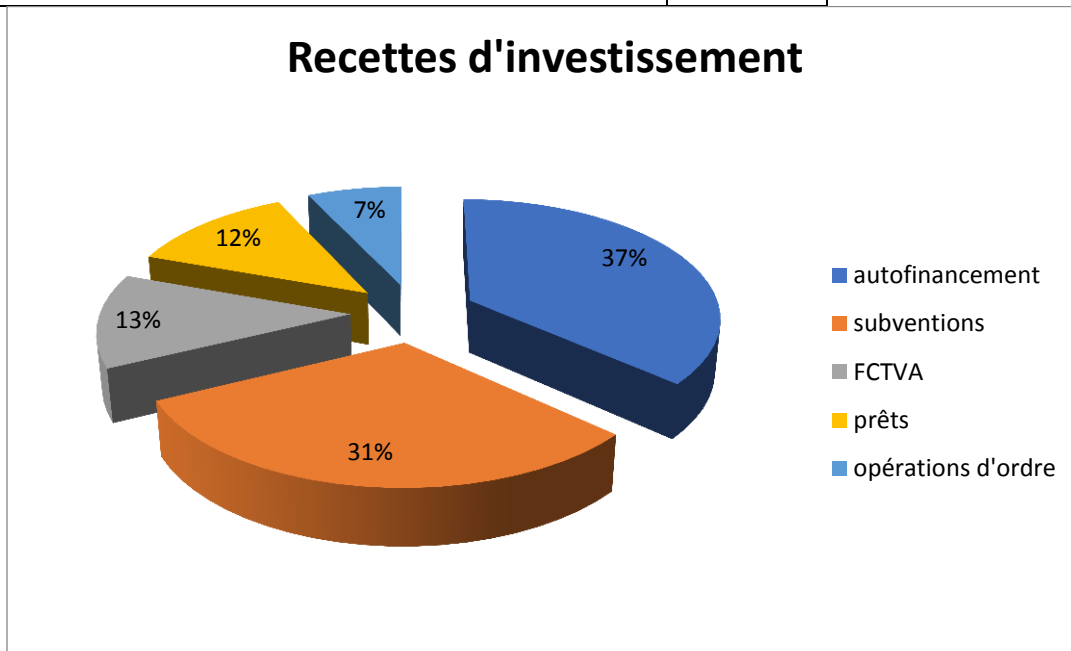
Dépenses d'investissement

remboursement capital des prêts	324 755 €
travaux, acquisitions	4 943 951 €
reprise déficit 2018	796 293 €
opérations d'ordre	72 861 €
TOTAL	6 137 861 €



Recettes d'investissement

autofinancement	2 246 126 €
subventions	1 917 008 €
FCTVA	777 003 €
prêts	764 927 €
opérations d'ordre	432 797 €
TOTAL	6 137 861€



En investissement, sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

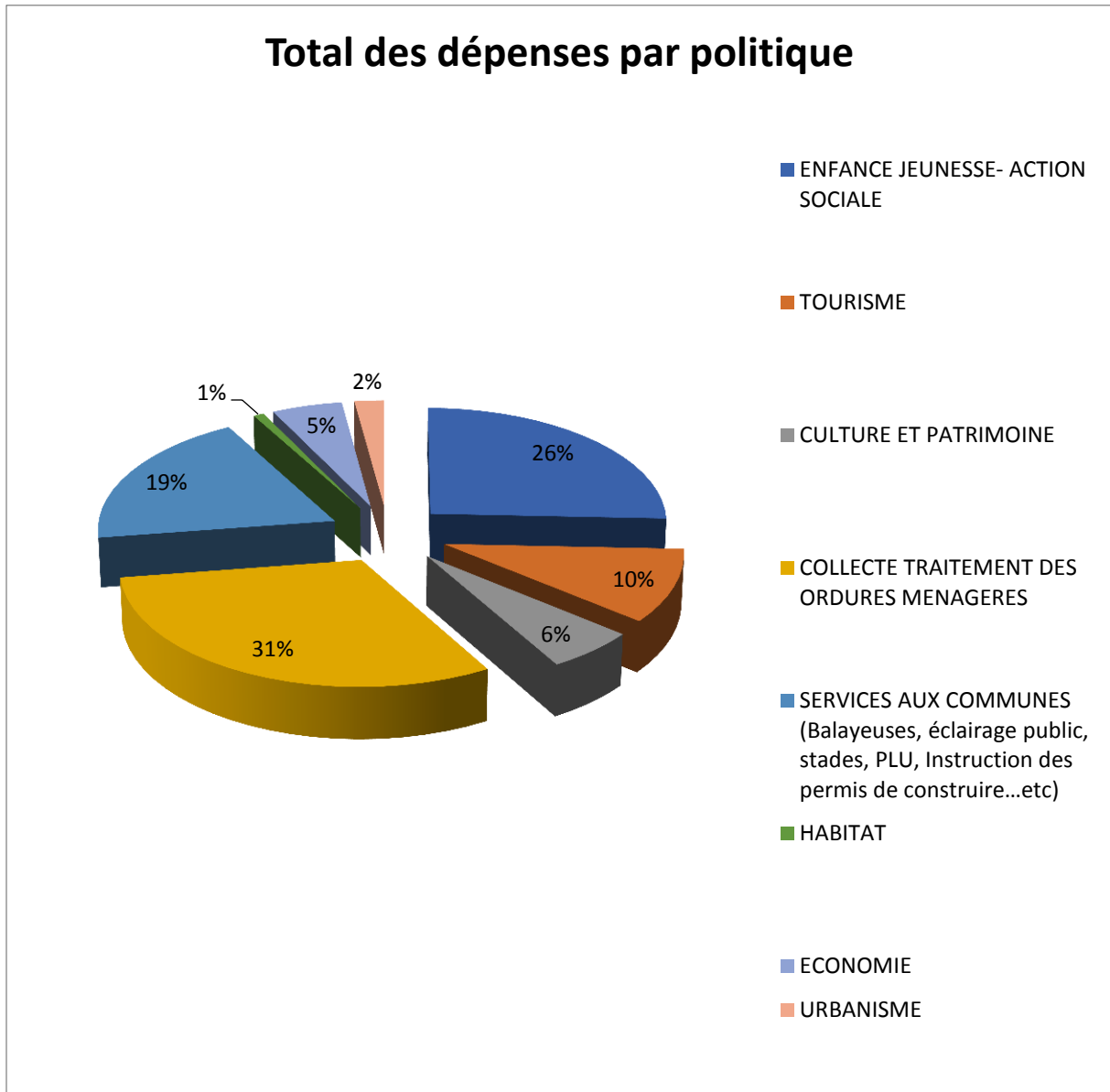
- Mise aux normes des déchetteries
- Acquisition de caches conteneurs
- Acquisition de véhicule
- Eclairage public
- Voie Verte
- Sentiers de randonnée pédestre et VTT
- Tiers lieux Saint-Chinian et Puisserguier (espaces de travail en centres bourgs)
- Plan Objet (rénovations d'œuvres d'art, petits patrimoine)
- Construction d'une maison multiservices à Cessenon sur Orb
- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

L'ensemble de ce budget s'équilibre donc :

- en dépenses et recettes de **fonctionnement** à **11 748 021 €**
- en dépenses et recettes d'**investissement** à **6 137 861 €**

Il est soumis au vote du Conseil le 27 mars 2019, avec pour objectifs la volonté de :

- maîtriser les dépenses à caractère général,
- la stabilité de la fiscalité
- La mobilisation des subventions chaque fois que possible
- Le maintien de la qualité des services dans le cadre des politiques menées par la Communauté, à savoir :



BUDGET ANNEXE SPANC – Budget Primitif 2019

Fonctionnement	
Dépenses	10 000 €
Recettes	10 000 €

BUDGET ANNEXE ZAE – Budget Primitif 2019

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	935 978,00 €	1 371 416,00€
Recettes	935 978,00 €	1 371 416,00 €

BUDGET ANNEXE PORT – Budget Primitif 2019

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	213 232 €	146 014,00 €
Recettes	213 232 €	146 014,00 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI – Budget Primitif 2019

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	320 000 €	570 283 €
Recettes	320 000 €	570 283 €

PRINCIPAUX RATIOS

Informations	Valeurs BP 2019	Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement / population	542,42 €/hab	264,00
Produit des impositions directes / population	169,54 €/hab	224,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	477,60 €/hab	302,00
Dépenses d'équipement brut / population	276,60 €/hab	73,00
Encours de dette / population	164,19 €/hab	177,00
DGF / population	45,33 €/hab	42,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	30,84 %	37,80 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	117,38 %	93,60 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	57,91 %	24,10 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	34,38 %	58,60 %

Encours de la dette au 01/01/2019 (capital restant dû) : 2 934 671,87 €

Effectifs au 01/01/2019 : (ETP Equivalent Temps Plein)

Emplois	Nombre d'agents	ETP
Adjoint Administratifs	12	11.03
Adjoint d'Animation	6	6
Adjoint Techniques	29	29
Agents de Maîtrise	2	2
Agents Sociaux Territoriaux	2	1.8
Animateurs Territoriaux	1	1
Attachés Territoriaux	3	3
Educateurs de jeunes enfants	1	1
Rédacteurs territoriaux	1	1
Techniciens Territoriaux	1	1
Agents sans cadre d'emplois (contractuels) (élus)	27	19.12
Total Nbre agents dans l'établissement	84	75.95